

## URBANISME

Votre correspondant  
Mathieu LOOS – Pascale LECHIEN

urbanisme@courcelles.be  
Tél. 071 466 873

# Formulaire relatif à la numérotation

Référence du dossier : .....

- Demande de numérotation       Suppression de numérotation

Bâtiment :

- Nouvelle construction     Construction existante     Subdivision d'un bâtiment

Type de bien :

- Logement     Commerce     Entrepôt     Autre – A préciser : .....

Localisation du bien :

- 6180       6181       6182       6183

Rue .....

Entre les numéros : ..... et .....

Référence cadastrale : .....

N° de lot (si lotissement) : .....

Autres informations :

- Permis d'urbanisme

Référence : .....      Date d'obtention : .....

- Permis de location

Référence : .....      Date d'obtention : .....

Coordonnées actuelles du demandeur/propriétaire :

Nom : .....      Prénom : .....

Numéro de registre national : .....

Adresse .....

.....

Numéro de téléphone : .....

Date : .....

Signature :

## URBANISME

Votre correspondant  
Mathieu LOOS – Pascale LECHIEN

urbanisme@courcelles.be  
Tél. 071 466 873

# Formulaire relatif à la numérotation

Cadre réservé à l'agent technique

Nom : .....

Date : .....

Annexe(s) : .....

Analyse :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Décision :

.....  
.....  
.....  
.....

Signature :

## URBANISME

Votre correspondant  
Mathieu LOOS – Pascale LECHIEN

urbanisme@courcelles.be  
Tél. 071 466 873

# Formulaire relatif à la numérotation

### **Objet : démarches à suivre**

#### **ATTRIBUTION D'UNE NUMÉROTATION**

> Lors de la fin des travaux, il sera nécessaire d'effectuer les démarches afin que le(s) numéro(s) de police soi(en)t attribué(s). Sans cette étape, les futurs occupants ne pourront se domicilier dans le bien. Pour information, la démarche administrative prend approximativement 1 mois, pensez donc à prendre les devants.

> En surplus du formulaire relatif à la numérotation que vous trouverez en annexe, il est indispensable de fournir :

- Des photos de l'extérieur (toutes les façades) ;
- Des photos prouvant la présence des installations techniques (compteurs, points de chauffe et système de ventilation) ;
- Des photos de l'intérieur du bien (montrant au moins la pièce de vie, la cuisine, (les) chambre(s) et les sanitaires) ;
- Si votre demande nécessitait l'intervention d'un architecte, le PV de fin de travaux attestant que les plans de permis ont été respectés ;
- Si le Service Régional Incendie a été sollicité lors de votre demande, leur rapport actuel attestant que la situation est conforme ;
- Le rapport de conformité de l'installation électrique, de chauffage et de gaz (si le bien y est raccordé) ;

#### **SUPPRESSION D'UNE NUMÉROTATION**

> Lors de la fin des travaux, il sera nécessaire d'effectuer les démarches afin que le(s) numéro(s) de police soi(en)t supprimé(s). Sans cette étape, les taxes continueront à être dues.

> En surplus du formulaire relatif à la numérotation que vous trouverez en annexe, il est indispensable de fournir :

- Des photos prouvant la démolition du bâtiment ou de la suppression du logement ;
- Le document attestant la fermeture des compteurs (installation électrique, de chauffage et de gaz).